



Saint-Lô, le 5 juillet 2017



Objet : réforme des rythmes à l'école primaire  
Projet d'organisation du temps scolaire

Ref : articles D521-10 à D521-15 du code de l'éducation

*P. J : Tableau arrêté de l'organisation du temps scolaire*

Division de l'enseignement  
scolaire  
DESCO4

Affaire suivie par  
Gérard MENARD

Téléphone  
02 33 06 92 04

Télécopie  
02 33 57 97 08

Courriel  
dsden50-descoadjt  
@ac-caen.fr

Adresse  
12, rue de la Chancellerie  
BP 442  
50002 Saint-Lô Cedex

<http://www.ac-caen.fr/ia50/>

Madame la présidente,

Comme suite à la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, vous m'avez transmis un nouveau projet d'aménagement du temps scolaire, sur un rythme de 4 jours par semaine, pour une mise en œuvre à compter de la rentrée de septembre 2017.

J'ai l'honneur de vous informer que je suis d'ores et déjà en mesure de réserver une suite favorable à votre projet.

Je souhaite que les parents d'élève puissent avoir connaissance des nouveaux horaires de l'école le 7 juillet au plus tard.

Je vous précise que je présenterai votre projet à la consultation du conseil départemental de l'éducation nationale qui se réunira à la fin du mois d'août.

Je vous prie de recevoir, Madame la présidente, l'assurance de ma parfaite considération.

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale de la Manche

Jean LHUISSIER

Madame la présidente du syndicat de RPI Airel Le Désert St Fromond St Jean de Daye

Copie pour suite à donner à l'attention des familles :

Monsieur le directeur de l'Ecole primaire de RPI Airel Le Désert St Fromond St Jean de Daye

Copie pour information :

Madame l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de CARENTAN